



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Cabines

Question écrite n° 37796

#### Texte de la question

M Michel Jacquemin attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, sur les dispositions de l'arrete du 8 octobre 1987, paru au Journal officiel du 30 octobre 1987, et concernant l'installation de cabines publiques en milieu rural. Deja la suppression de nombreuses cabines et d'agences postales a porte atteinte au libre acces de tous au service public. L'arrete precite, qui propose aux collectivites locales et aux particuliers l'installation et l'exploitation de cabines publiques en des lieux publics ou prives ruraux, en supportant de lourdes charges, a deux consequences facheuses : tout d'abord, il remet en cause le principe d'une entraide visant a combler les disparites socio-economiques entre zones geographiques ; ensuite, il tend a endetter un peu plus les petites communes et a faire regresser leurs equipements collectifs, accentuant la desertification des campagnes. Il lui demande d'une part s'il envisage de rectifier l'arrete precite, d'autre part quelles mesures positives il entend prendre pour enrayer la baisse des installations de service des telecommunications en milieu rural.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquemin Michel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37796

**Rubrique :** Telephone

**Ministère interrogé :** P.T.T.

**Ministère attributaire :** P.T.T.

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1104